



Direction de l'évaluation et de la révision Volume 3, n° 2 octobre 2005

## **Les sources de revenu à la retraite : une comparaison Québec - États-Unis**

La provenance des revenus d'une personne évolue avec l'âge. De façon générale, l'arrivée à la retraite est marquée par une diminution des revenus de travail et une augmentation des revenus tirés des programmes publics et privés de retraite.

Le présent *Satellite* décrit les principales sources de revenu des personnes à la retraite au Québec et fait une comparaison avec la situation qui prévaut aux États-Unis. On remarquera que, comparativement à ce pays, les régimes publics, au Québec, offrent une meilleure protection financière aux personnes à faible revenu et que les Québécois possèdent, en plus grande proportion, un régime privé de retraite. Les retraités américains, de leur côté, comptent davantage sur les revenus de travail pour assurer leur sécurité financière.

### **Des programmes publics différents**

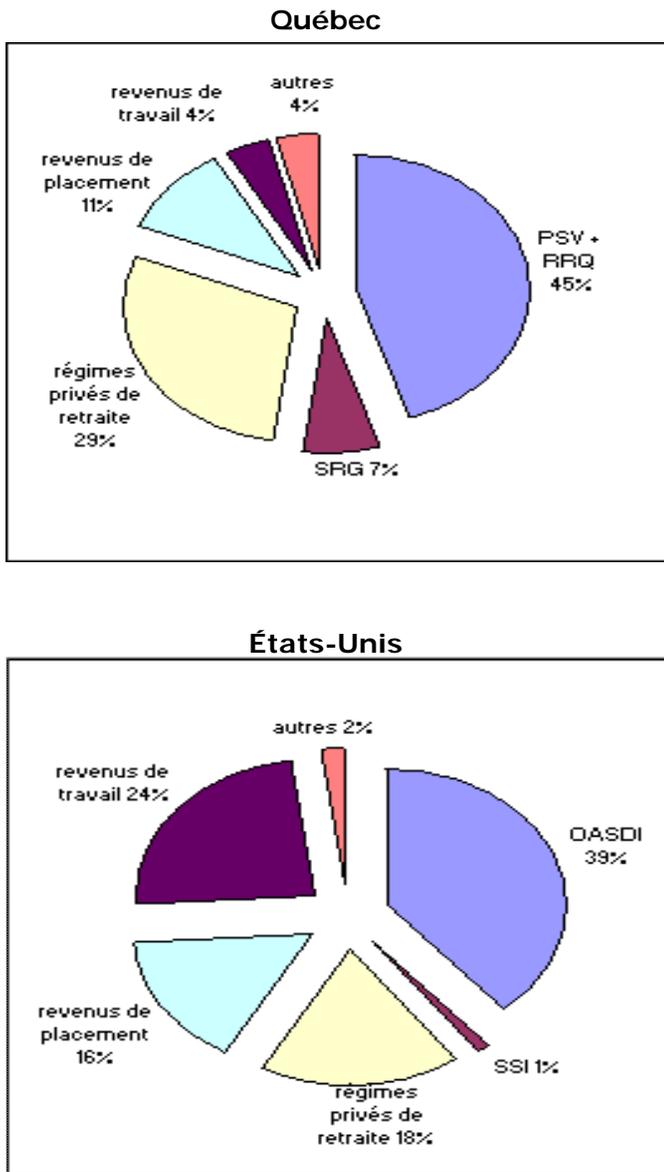
Au Québec, les revenus de source publique sont la pension de Sécurité de la vieillesse (PSV) et le Régime de rentes du Québec (RRQ). Les personnes à faible revenu peuvent également compter sur le Supplément de revenu garanti (SRG) dont la prestation varie en fonction du revenu total de la personne seule ou du couple.

Aux États-Unis, le principal régime public est le Old Age, Survivors, and Disability Insurance (OASDI). C'est un régime obligatoire d'assurance sociale comparable au RRQ, en ce sens qu'il est financé par les cotisations des employés et des employeurs et que la rente est fonction du salaire antérieur. Cependant, les prestations versées sont supérieures à celles du RRQ et légèrement supérieures, en moyenne, à l'équivalent de la PSV et du RRQ. Par contre, le régime qui s'adresse aux personnes âgées à faible revenu, le Supplemental Security Income (SSI) est beaucoup plus restrictif que son équivalent canadien, le SRG.

## **Le portrait global**

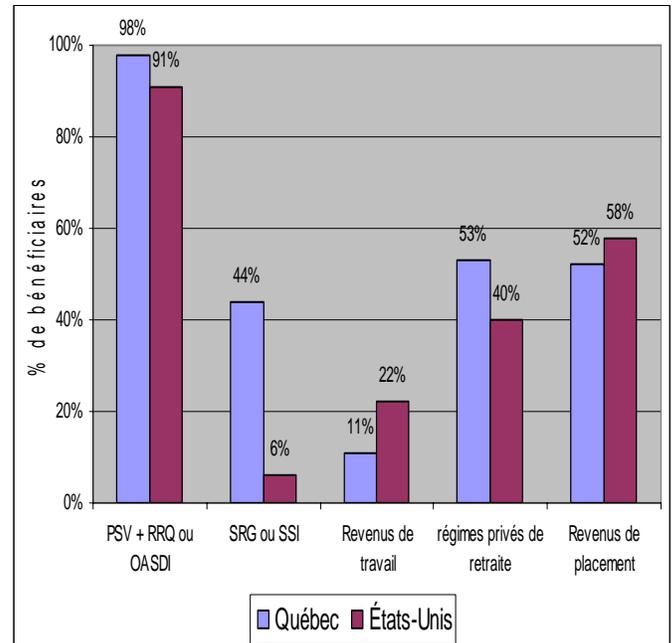
Au Québec, 74 % des revenus des personnes âgées proviennent d'un régime de retraite public ou privé, comparativement à 57 % aux États-Unis. Les Américains recourent davantage aux revenus de travail et aux revenus de placement pour assurer leur sécurité financière pour leurs vieux jours. Ainsi, 24 % des revenus des Américains, lors de la retraite, sont des revenus de travail et 16 % sont des revenus de placement. Les proportions correspondantes au Québec sont nettement inférieures, à 4 % et 11 % respectivement. Par ailleurs, une proportion plus grande des revenus des retraités au Québec provient du programme d'assistance (SRG), soit 7 % des revenus, comparativement à seulement 1 % aux États-Unis.

**Figure 1**  
Part relative des sources de revenu, année 2001 (65 ans ou plus)



Il est également intéressant de comparer le nombre de personnes se rattachant à chaque type de revenu reçu. La figure 2 présente les différentes clientèles des programmes québécois et américains. On y constate que la presque totalité des personnes âgées reçoit une prestation des programmes publics tant au Québec qu'aux États-Unis. Par contre, le programme de dernier recours (SRG au Québec et SSI aux États-Unis) couvre une proportion beaucoup plus importante de personnes au Québec (44 %) qu'aux États-Unis (6 %). Par ailleurs, la proportion de personnes qui tirent des revenus des régimes privés est plus élevée au Québec, mais celle des personnes qui reçoivent des revenus de placement est plus élevée aux États-Unis.

**Figure 2**  
Proportion de bénéficiaires recevant chaque type de revenu, Québec et États-Unis, année 2001 (65 ans ou plus)



### Une forte présence des programmes publics

Beaucoup de personnes de 65 ans ou plus à la retraite disposent de revenus privés limités. Pour les aider, les gouvernements ont mis en place des programmes destinés à des groupes à faible revenu afin de leur permettre de garder un certain niveau de vie à la retraite. Pour les aînés à faible revenu, les programmes gouvernementaux sont essentiels : cet apport permet à plusieurs d'obtenir un revenu décent.

Tant au Québec qu'aux États-Unis, une forte proportion du revenu des personnes de 65 ans ou plus provient des programmes de sécurité sociale, soit 45 % au Québec et 39 % aux États-Unis. C'est la principale source de revenu au Québec et aux États-Unis.

Quoique plus marginaux, le SRG et le SSI jouent un rôle semblable pour les personnes à faible revenu ; la conception de ces programmes est cependant différente. Le SRG (lié à la PSV) est conçu davantage pour diminuer la pauvreté que le SSI. D'une part, le revenu minimum garanti par la PSV et le SRG est supérieur, en termes relatifs, à celui du SSI. D'autre part, le taux de récupération (réduction de la prestation pour chaque dollar de revenu) est de 100 % pour le SSI, alors qu'il est de 50 % pour le SRG. Il est donc possible, au Québec, qu'un bénéficiaire du RRQ reçoive

également du SRG, alors qu'aux États-Unis, très peu de bénéficiaires de l'OASDI reçoivent aussi le SSI.

### **Des régimes privés qui prennent de plus en plus de place au Québec**

Les régimes privés sont constitués de régimes complémentaires de retraite (ou régimes d'employeurs), de rentes individuelles et de revenus provenant de la conversion de REER. Bien que les règles, fiscales ou autres, ne soient pas les mêmes aux États-Unis, les Américains ont un équivalent au REER (*Individual Retirement Account*) et possèdent également des régimes offerts par les employeurs.

On assiste au Québec à une forte augmentation des régimes privés depuis 1981. Alors que l'on comptait 23 % de personnes âgées de 65 ans ou plus ayant un régime privé de retraite en 1981, on en compte plus de la moitié (53 %) en 2001. La popularité des REER depuis le début des années 90 et les mesures de retraite anticipée ont contribué à cet essor.

Du côté des États-Unis, la proportion de personnes âgées ayant des revenus privés de retraite a augmenté au cours des années 80 et a légèrement diminué par la suite, si bien qu'aujourd'hui, on compte une plus grande proportion de Québécois que d'Américains ayant un régime privé de retraite. Cette présence accrue des régimes de retraite se manifeste également dans la part des revenus attribuable aux régimes de retraite.

Il peut paraître étonnant, à prime abord, que les régimes privés de retraite soient plus développés au Québec. Ainsi, les États-Unis étant le siège social de plusieurs grandes entreprises, on pourrait s'attendre à ce que la proportion de personnes âgées ayant des revenus privés de retraite soit plus élevée. Un secteur public plus développé et la grande popularité des REER peuvent expliquer en partie la plus large couverture au Québec.

En effet, le domaine de la santé et celui de l'éducation relèvent tous deux du secteur public au Québec. Ces domaines sont presque entièrement couverts par un régime complémentaire de retraite. Par contre, aux États-Unis, ces champs de compétence relèvent plutôt du secteur privé. Avec les cotisations élevées servant à financer l'OASDI, les employeurs sont peut-être moins enclins à offrir un régime de retraite à leurs employés.

D'un autre côté, les REER sont très populaires au Québec. Il s'ensuit un taux de couverture élevé. Donc, ces deux phénomènes combinés

contribueraient à faire augmenter la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus ayant des régimes privés de retraite.

### **Des revenus de travail plus importants aux États-Unis**

La proportion de personnes âgées qui travaillent est deux fois plus importante aux États-Unis qu'au Québec et les revenus de travail moyens sont également plus élevés. Le Québec assurant un revenu relativement élevé dès l'âge de 65 ans, par la PSV et le SRG, cela peut expliquer en partie les revenus de travail moins élevés au Québec. Le revenu de travail deviendrait alors davantage un revenu d'appoint pour environ un Québécois sur dix.

La proportion de personnes ayant des revenus de travail est demeurée relativement stable au cours des vingt dernières années. Au Québec, les mesures de retraite anticipée mises en vigueur, à la suite de la récession du début des années 80, ont certainement eu un effet sur le nombre de personnes à l'emploi au début des années 90. Par contre, ces dernières années, on assiste à un retour sur le marché du travail des Québécois plus âgés.

Diverses raisons peuvent expliquer les différences entre le Québec et les États-Unis à cet égard. Notamment, pour s'assurer un revenu décent, plusieurs Américains doivent combiner revenu de travail et rente de l'OASDI.

### **Les revenus de placement : un complément de revenu important**

Plus de la moitié des Québécois (52 %) et des Américains (58 %) possèdent des revenus de placement. Ces revenus occupent cependant une part plus importante du revenu des Américains : ils comptent pour 16 % du revenu des Américains et pour seulement 11 % du revenu des Québécois.

### **Commentaires**

Bien que les Québécois tirent une plus grande part de leur revenu des programmes publics, il ne faut pas pour autant en venir à la conclusion que les Québécois vivent moins aisément que les Américains. D'ailleurs, l'OCDE observe que le taux de pauvreté chez les personnes âgées est significativement moins élevé au Canada qu'aux États-Unis, à cause notamment de la présence d'un régime d'assistance (SRG vs SSI) plus généreux et mieux ciblé de ce côté-ci de la frontière.

Pour connaître le niveau de bien-être total d'un individu ou d'un ménage, il faut aller au-delà de la

simple comparaison du niveau des revenus et des sources de revenu. Cette analyse s'effectue par une étude plus approfondie des revenus en rapport avec le coût de la vie. Entre autres choses, il faut tenir compte de la fiscalité, du coût du logement, de la consommation, des différentes taxes et des services offerts gratuitement à la population (assurance maladie, éducation, etc.).

Auteurs : Denis Fugère  
Denis Carbonneau

Direction de l'évaluation et  
de la révision

**Régie des rentes**  
**Québec** 